

Conditions d'utilisation pour les répertoires officiels géographiques de la suisse :

- Répertoire officiel des localités avec le code postal et le périmètre
- Répertoire officiel des rues
- Répertoire officiel des adresses de bâtiments

Version 2020-02-06

En collaboration avec l'**Office fédéral de la statistique** et les **cantons**, agissant par l'intermédiaire de la **Géodésie et de la Direction fédérale des mensurations cadastrales**, l'**Office fédéral de topographie swisstopo** assure la mise à disposition des répertoires officiels des localités, rues et adresses de bâtiments en vue de leur large utilisation par la population ainsi que par les milieux scientifiques et économiques.

Les géoservices et les géodonnées peuvent être

reproduits et transmis gratuitement à des tiers, enrichis, traités, combinés et utilisés à des fins commerciales.

Conditions d'utilisation

| Indication de la source | Utilisation non-commerciale | Utilisation à des fins commerciales |
|-------------------------|-----------------------------|-------------------------------------|
| Nécessaire | Permise | Permise |

La présente licence doit être jointe lors de toute transmission à un tiers ou un lien permettant d'y accéder doit être fourni.

L'**indication de la source** suivante (dans la langue adéquate) doit figurer bien lisiblement sur toutes les représentations graphiques et les publications, numériques ou analogiques, ainsi qu'en cas de transmission à des tiers :

Bundesamt für Landestopografie swisstopo
Office fédéral de topographie swisstopo
Ufficio federale di topografia swisstopo
Uffizi federal da topografia swisstopo
Federal Office of Topography swisstopo

Ordonnance sur la géoinformation, (OGéo), RS 510.620

Art. 31: Les obligations auxquelles les utilisateurs sont soumis valent également pour les tiers auxquels des géodonnées de base sont transmises.

Extrait Catalogue des géodonnées de base relevant du droit fédéral

| Désignation | Base légale | Service compétent (RS 510.62, art. 8, al. 1) [Service spécialisé de la Confédération] | Géodonnées de référence | Niveau d'autorisation d'accès |
|---|---------------------|---|-------------------------|-------------------------------|
| Répertoire officiel des localités avec le code postal et le périmètre | RS 510.625 art. 24 | swisstopo | | A |
| Répertoire officiel des rues | RS 510.625 art. 26a | swisstopo | X | A |
| Répertoire officiel des adresses de bâtiments | RS 510.625 art. 26c | swisstopo | X | A |

swisstopo: Office fédéral de topographie swisstopo

La propriété intellectuelle peut uniquement être invoquée en cas de traitement des données.

Aucun droit concernant le contenu n'est transféré en cas de téléchargement ou de copie des données. Les droits d'auteur et tous les autres droits attachés aux données sont la propriété exclusive des titulaires désignés de ces droits.

Exclusion de responsabilité, effet juridique

Bien que l'administration fédérale veille avec le plus grand soin à l'exactitude des données publiées, elle décline toute responsabilité quant à l'exactitude, la précision, la mise à jour, la fiabilité et l'exhaustivité de ces données.

L'administration fédérale se réserve le droit à tout moment de modifier partiellement ou complètement, de supprimer ou de ne pas publier temporairement tout contenu ou toute annonce.

Toute réclamation à l'encontre de l'administration fédérale en cas de dommages matériels ou immatériels résultant de l'accès aux données publiées, de leur utilisation ou non-utilisation, d'un problème de connexion ou d'un problème technique, est exclue.

Utilisation illicite

Les sanctions prévues dans la législation sur la géoinformation sont mises en œuvre en cas de violations des conditions de licence.